



Federation of  
Law Societies  
of Canada

Fédération des ordres  
professionnels de juristes  
du Canada



THE CANADIAN  
BAR ASSOCIATION  
L'ASSOCIATION DU  
BARREAU CANADIEN

## Étude nationale sur le mieux-être des professionnels du droit au Canada

### Foire aux questions

#### *Mise en contexte*

#### **Quel est l'objet de cette étude?**

**L'étude nationale sur le mieux-être** vise à comprendre les déterminants du mieux-être des juristes, ainsi qu'à définir des stratégies d'intervention ciblées pour favoriser le mieux-être des membres de la profession. Plus précisément, ses objectifs sont de (i) rassembler des données probantes afin de déterminer s'il existe un problème et, le cas échéant, de cerner l'ampleur de ce problème, (ii) de relever les variations du niveau de mieux-être à travers le pays, (iii) d'explorer les causes des problèmes de santé mentale parmi les professionnels du droit et (iv) de formuler des recommandations pour favoriser le mieux-être au sein de la profession juridique.

Lancé à l'automne 2020, il s'agit de la première étude exhaustive d'envergure nationale de ce type à être menée au sein de la profession juridique au Canada. En ayant accès à des données nationales, nous pouvons mieux comprendre les problèmes qui affectent la santé mentale des juristes canadiens et être en mesure d'envisager et de mettre en œuvre des recommandations fondées sur des données probantes pour améliorer les conditions d'exercice du droit au Canada.

#### **Qui dirige cette étude et comment est-elle structurée?**

Sous la direction de la professeure Nathalie Cadieux et son équipe, cette étude a été rendue possible grâce à un partenariat entre l'Université de Sherbrooke, la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (« la Fédération »), et l'Association du Barreau canadien (« ABC ») ainsi qu'avec l'engagement de tous les ordres professionnels du Canada.

L'étude est structurée en deux phases. La phase I consistait en un sondage national sur le mieux-être des juristes au Canada. Un rapport sur les résultats de la phase I a été publié en octobre 2022, suivi par la publication en décembre 2022 des recommandations.

En phase II, des entrevues seront menées auprès de juristes œuvrant dans chaque province et territoire afin d'enrichir les résultats obtenus à la phase I et de contextualiser les défis rencontrés par les professionnels du droit. À partir des données collectées lors de la phase I et des résultats de la phase II, l'équipe de recherche produira un rapport personnalisé, incluant des recommandations ciblées, pour chaque ordre professionnel de juristes provincial et territorial. La phase II devrait se terminer en 2024-2025.

# Foire aux questions

## Qu'est-ce qui a motivé la réalisation de cette étude?

L'idée de cette étude est née lors de la Conférence annuelle de 2019 de la Fédération, *Le bien-être et la profession du droit : Un examen du rôle des barreaux*. Lors de cette conférence, la Pr<sup>e</sup> Cadieux a donné une présentation au sujet d'une étude qu'elle avait réalisée sur la santé mentale des avocat(e)s québécois(es) en partenariat avec le Barreau du Québec. Les réactions à la conférence et les résultats de l'étude québécoise ont confirmé la nécessité d'une étude nationale sur ces questions. Le manque de données substantielles sur la santé mentale des juristes à travers le Canada constitue un sérieux manque de connaissances qui doit être comblé afin de bien documenter et de faire progresser les initiatives d'amélioration de la santé mentale et du mieux-être. Cette étude nationale vient combler cette lacune.

L'une des principales motivations de cette étude est la protection du public, qui exige en soi que les juristes au service du public soient en bonne santé mentale. Des juristes en santé sont plus heureux, plus productifs et plus aptes à obtenir de meilleurs résultats pour leurs clients. Le mieux-être des juristes est de plus en plus préoccupant au Canada. Ainsi que le confirme l'étude québécoise, le stress, la dépression et l'usage d'alcool ou d'autres drogues sont fortement liés aux rigueurs d'une carrière en droit.

## Comment l'étude est-elle financée?

La phase I de l'étude (la collecte de données à l'échelle nationale) a été financée par la Fédération et l'ABC. La phase II (les entrevues dans les provinces et territoires) est financée par une subvention de recherche du Conseil de recherches en sciences humaines dans le cadre du programme Développement de partenariat, incluant une contribution en nature de la Fédération et de l'ABC.

## L'étude porte-t-elle uniquement sur le mieux-être des avocats en exercice au Canada?

Non. Tous les professionnels du droit réglementés pouvaient participer à l'enquête, y compris les stagiaires, les avocats, les notaires du Québec et les parajuristes de l'Ontario. Les juristes qui étaient sans emploi, en congé, à la retraite ou qui avaient quitté la pratique du droit au cours de l'année précédant l'enquête pouvaient également y participer. Ces professionnels répondaient toutefois à un nombre limité de questions et ne sont donc pas inclus dans la majorité des analyses incluses dans les parties II et III du rapport.

## Combien de personnes ont-elles participé à l'étude?

Plus de 7 300 juristes y ont répondu au sondage en entier.

## L'étude porte-t-elle sur le mieux-être en période de COVID?

Non. La pandémie n'a pas motivé cette étude, bien que les données aient été recueillies durant cette période et que l'incidence de la COVID-19 sur la santé mentale et le mieux-être ait été étudiée dans le cadre du sondage.



Federation of  
Law Societies  
of Canada

Fédération des ordres  
professionnels de juristes  
du Canada



THE CANADIAN  
BAR ASSOCIATION  
L'ASSOCIATION DU  
BARREAU CANADIEN

# Foire aux questions

## **PHASE I : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **Qu'englobe le rapport de la phase I?**

Le rapport de la phase I analyse les données et présente les résultats en ce qui a trait à :

- la prévalence des indicateurs de santé, tels que la détresse psychologique ou le stress perçu, la dépression et l'anxiété, l'épuisement professionnel et les pensées suicidaires chez les juristes;
- la proportion de juristes qui cherchent à obtenir de l'aide pour remédier à des problèmes liés à leur mieux-être;
- l'incidence qu'ont divers facteurs liés ou non au travail sur le mieux-être, notamment le cadre de travail, les heures facturables, la technologie, la pandémie de COVID-19, l'incivilité, l'épuisement de la capacité de compassion, la culture du travail et le cadre réglementaire;
- le rôle que les éléments personnels, sociaux et familiaux jouent dans le mieux-être des juristes;
- la stigmatisation liée aux problèmes de santé mentale;
- l'intersection entre le mieux-être et des profils démographiques particuliers, notamment l'étape de la pratique, l'âge, le genre, la race et l'ethnicité, l'indigénéité, le statut de personne handicapée et l'appartenance à la communauté LGBTQ2S+;
- les variations de l'incidence sur les juristes dans différents milieux de travail et dans les différentes professions juridiques - avocats, notaires du Québec et parajuristes de l'Ontario;
- les variations de l'incidence sur les juristes dans chaque province et territoire.

### **Quelles sont les principales conclusions de la phase I et quelles sont les recommandations qui en découlent?**

Le rapport de la phase I fournit une analyse détaillée des indicateurs de santé et de mieux-être, mais également des facteurs de risque et de protection qui expliquent ces indicateurs chez les professionnels du droit. Le rapport contient dix recommandations générales incluant une cinquantaine de mesures ciblées. Un [sommaire exécutif](#) synthétise les principales conclusions de l'étude.

## **PHASE II : LES PROCHAINES ÉTAPES**

### **En quoi consiste la phase II?**

Au cours de la phase II de l'étude, des entrevues individuelles seront menées auprès de juristes à travers le Canada dans le but de mettre en contexte les données quantitatives et obtenir des commentaires qui contribueront aux recommandations en tenant compte des facteurs régionaux. Ces entrevues se dérouleront à la fin de 2022 et au cours de l'année 2023. À la suite des entrevues, des rapports personnalisés seront préparés pour chaque ordre professionnel de juristes.



Federation of  
Law Societies  
of Canada

Fédération des ordres  
professionnels de juristes  
du Canada



THE CANADIAN  
BAR ASSOCIATION  
L'ASSOCIATION DU  
BARREAU CANADIEN

# Foire aux questions

## Que comptent faire les partenaires de l'étude grâce à ces renseignements?

Les résultats de la phase I ont clairement révélé des problèmes de santé mentale d'un niveau inquiétant dans chaque facette de la profession juridique et dans l'ensemble des provinces et territoires du pays. Ce constat est particulièrement vrai chez les juristes en début de carrière. Pour assurer la protection du public et la pérennité des professions juridiques, nous nous sommes engagés à prendre des mesures en coordination avec d'autres parties prenantes et avec les juristes eux-mêmes.

Nous étudions actuellement les résultats et les recommandations du rapport de la phase I ; nous évalueront ensuite les mesures concrètes à prendre en fonction des résultats de la phase I et des conclusions de la phase II. À notre avis, il convient dans un premier temps de mettre sur pied un organe de collaboration comptant des représentants de la Fédération, de l'ABC et d'autres parties prenantes, organe qui sera chargé de réfléchir à la voie que nous devons suivre en tant que communauté. S'il est vrai que certaines mesures conviendront davantage à certains segments de la profession ou à des lieux géographiques particuliers, il nous faut néanmoins nous doter d'un moyen de mettre en commun l'information recueillie et d'œuvrer à l'échelle nationale dans les cas indiqués.



Federation of  
Law Societies  
of Canada

Fédération des ordres  
professionnels de juristes  
du Canada



THE CANADIAN  
BAR ASSOCIATION  
L'ASSOCIATION DU  
BARREAU CANADIEN